

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 9 OCTOBRE 2018 À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENCE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1
Monsieur Douglas Morrison, conseiller au siège numéro 2
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Simon Langeveld, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Raymond Fortier, conseiller au siège numéro 5
Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

Sont également présents:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée
Monsieur Ali Ayachi, inspecteur municipal (quitte à 20 h 50)

Ouverture de la séance et présence:

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du Conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par le conseiller Simon Langeveld régulièrement ouverte.

Ordre du jour : 2018-10-09, 1 **Attendu que** chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Jeff Garrett que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Whereas each of the members of council has acknowledged the agenda for this meeting, which was read aloud by the mayor;

It is proposed by councillor Lois Miller, seconded by councillor Garrett that the agenda proposed to the members is adopted and by leaving the item Varia open.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 9 octobre 2018 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257 route 243, Canton de Melbourne, Québec.

Ouverture – opening

1. Ordre du jour - agenda
2. Procès-verbal - minutes
3. Période des questions - question period

Urbanisme/Inspection

4. Certificat de conformité - Règlement 2018-06 / By-law 2018-06 conformity certificate
5. Club Quad du Val Saint-François - demande de circulation / Circulation request
6. Demande de modification de zonage / Zoning change request
7. Demande d'autorisation CPTAQ / CPTAQ request
8. CPTAQ - dossiers du mois (0649-11-1274) / monthly files

Administration

9. Correspondances
10. Dépôt des états comparatifs du troisième semestre / Comparative statement for the first 9 months
11. Règlement no. 2018-11, relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, remplaçant le règlement no. 2016-05 / By-law 2018-11
12. Therrien Couture – Mandat général 2019 / Mandate for 2019

13. Assurance des cyberrisques / Cyber risk insurance
14. Conversion du réseau d'éclairage public / Conversion of street lighting system
15. Adhésion à l'achat regroupé découlant de l'appel d'offres relatif à la fourniture de luminaire de rue au DEL avec services professionnels / Consolidated purchase subscription for the supply of LED street lights with professional services
16. Infotech - Achat du compte de taxe 2019 / Purchase of taxation forms for 2019
17. Résolution respectant les modalités du guide au programme TECQ 2014-2018 / Resolution regarding the conditions in the guide for the program TECQ 2014-2018
18. Dons & publicités/donations & publicity (Fondation Wales Home, Centre d'Art de Richmond, Centre de ski de fond Richmond-Melbourne, Les Fleurons du Québec, L'Oktoberfest du Maire de Stoke, RAVIR, Carrefour Jeunesse Emploi)

Hygiène du milieu

19. Service de collecte des pellicules de plastique d'enrobage / Pick up service for agricultural plastics

Sécurité publique

20. SSIRR - budget 2019 / SSIRR 2019 budget
21. Sécurité civile – demande d'aide financière – volet 1 / Request for financial assistance – civil security

Factures

22. Factures/Bills

Varia

Levée de l'assemblée

Procès-verbal : 2018-10-09, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce Conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 4 septembre 2018;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, d'adopter le procès-verbal du 4 septembre 2018.

Whereas all and each of the members of this Council declared to have received, before this day, copy of the minutes of the September 4th, 2018 council meeting;

It is proposed by councillor Enright, seconded by councillor Garrett to adopt the minutes of the September 4th, 2018 council meeting such as received.

Période de questions : 2018-10-09, 3 Monsieur François Lupien était présent pour expliquer un projet de culture de légumes dans le but d'en faire la revente dans la zone R-5. / Mr. François Lupien was present to explain a project of growing vegetables in order to resell them in the R-5 zone.

M. Robert Boisvert était présent pour faire part de ses préoccupations concernant la demande de circulation des véhicules hors route sur le chemin Sims. / Mr. Robert Boisvert was present to express his concerns about the request for the circulation of all terrain vehicles on Sims Road.

Monsieur François Bisailon du Club Quad de la MRC du Val-St-François était présent afin d'expliquer une demande de circulation des véhicules hors route sur les chemins d'Ely, Sims et Baker et d'aviser le Conseil qu'ils ont rencontré quelques propriétaires. / Mr. Bisailon of the *Club Quad de la MRC du Val-St-François* was present to explain a request for circulation of all terrain vehicles on Ely, Sims and Baker roads and to advise the council members that they met a few of the property owners.

Certificat de conformité pour le règlement de concordance no. 2018-06 : 2018-10-09 La directrice générale/secrétaire-trésorière informe les membres du conseil que le certificat de conformité pour le règlement de

concordance no. 2018-06, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2008-02 relatif à la définition des bâtiments protégés pour le calcul des distances séparatives aux installations d'élevages émis par la MRC du Val-Saint-François a été reçu le 19 septembre 2018.

The director general/secretary treasurer informs the members of council that the certificate of compliance for the concordance by-law no. 2018-06, a by-law modifying the zoning by-law no. 2008-02, relating to the definition of protected buildings for the calculation of separation distances to livestock facilities issued by the MRC of Val-Saint-François, was received on September 19th, 2018.

Club Quad du Val-Saint-François – demande de circulation : 2018-10-09, 4 **Attendu que** le Club Quad de la MRC du Val-St-François demande le droit de circuler sur une distance de 0,9 km sur le chemin d'Ely, 2,4 km sur le chemin Sims ainsi que de 3,6 km sur le chemin Baker dans la Municipalité du Canton de Melbourne;

Attendu que cette demande vise à prolonger un sentier quatre (4) saisons déjà existant;

Attendu que cette portion ajoutée au parcours exclurait les périodes de dégel (fermeture au plus tard le 30 mars jusqu'à la mi-mai selon la température) et les périodes de chasse aux chevreuils (dates définies par la réglementation de la zone définie par la Loi sur la chasse et la pêche du Québec);

Attendu que les membres du Club Quad de la MRC du Val-St-François ont rencontré quelques propriétaires sur les différents chemins et quelques-uns étaient réticents;

Attendu que le Conseil accepte un projet pilote permettant ainsi les véhicules récréatifs (quad) à utiliser une partie du chemin d'Ely, Sims et Baker, et ce, temporairement pour l'hiver 2018-2019;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Daniel Enright et résolu à la majorité

Que le Conseil permet la circulation des véhicules hors routes sur une distance de 0,9 km sur le chemin d'Ely, 2,4 km sur le chemin Sims ainsi que de 3,6 km sur le chemin Baker dans la Municipalité du Canton de Melbourne prolongeant ainsi le sentier, et ce, jusqu'au 30 mars 2019, date à laquelle le projet pilote pourrait ne plus être continué surtout si des plaintes ont été reçues;

Que cette autorisation de circuler est conditionnelle à ce que la quiétude des citoyens soit respectée, que le bon état du chemin soit conservé et que la sécurité soit respectée;

Que les distances de circulation par rapport aux habitations soient respectées, là où elles s'appliquent, telles qu'elles sont édictées à l'article 12 de la loi sur les véhicules hors route;

Que le règlement numéro 2008-09 sera modifié afin d'identifier les chemins d'Ely, Sims et Baker, la distance à parcourir et les conditions à respecter.

Whereas the Club Quad de la MRC du Val-St-François requests permission from the Township of Melbourne to circulate on Ely road for a distance of 0,9 km, Sims road for a distance of 2,4 km as well as 3,6 km on Baker road to prolong an existing four-season trail; whereas the distance to be traveled on these roads excludes the thaw period (from March 30th to mid-May depending on the temperature) and deer hunting season (dates defined by zone by the Act respecting hunting and fishing in Québec); whereas members of the Club met only a few of the property owners and a few of them were reluctant to this type of activity;

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Enright it is resolved by majority that the Council of the Township of Melbourne will

allow off road vehicles to use Ely road for a distance of 0,9 km, Sims road for a distance of 2,4 km as well as 3,6 km on Baker road for a trial period until March 30th, 2019; that by-law number 2008-09 will be modified to identify these roads, the distances and the conditions.

Avis de motion pour le règlement numéro 2018-12 un règlement permettant la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux et modifiant le règlement numéro 2008-09 : 2018-10-09, 5 Le conseiller Raymond Fortier donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement permettant la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux et modifiant le règlement numéro 2008-09.

Councillor Fortier gave notice of motion that at a subsequent meeting a by-law will be submitted for adoption allowing the circulation of off-road vehicles on certain municipal roads and amending by-law number 2008-09.

Demande de changement de zonage : 2018-10-09, 6 Madame Patricia Lupien et Monsieur Thomas Tremblay-Cloutier ont demandé à la Municipalité une modification du règlement de zonage pour permettre le démarrage d'une petite ferme maraichère spécialisée dans la culture de légumes biologiques sur le lot 3 511 120 situé dans la zone R-5.

Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, il est résolu à l'unanimité que le Conseil n'accepte pas de modifier son règlement de zonage afin de permettre un usage agricole dans la zone résidentielle R-5, et ce, afin de concentrer les fonctions urbaines à l'intérieur du périmètre urbain et d'assurer un développement durable des activités agricoles à l'extérieur du périmètre urbain.

The municipality received a request for a modification of the zoning by-law for the area R-5 to allow a small vegetable farm specializing in the cultivation of organic vegetables on lot 3 511 120.

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Langeveld, it is resolved unanimously that Council doesn't agree to modify its zoning by-law to allow agricultural use in the R-5 residential zone, and this, in order to concentrate the urban functions within the urban perimeter and to ensure sustainable development of agricultural activities outside the urban perimeter.

Demande d'autorisation CPTAQ – Mélissa Ducharme : 2018-10-09, 7 **Attendu qu'**en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), la Municipalité du Canton de Melbourne doit donner une recommandation relative à une demande de Mélissa Ducharme concernant une demande d'autorisation d'une construction résidentielle afin d'habiter sur les lieux pour permettre le développement de son entreprise agricole sur le lot 3 511 023;

Attendu que Madame Ducharme a procédé à l'enregistrement de son entreprise, « Les Jardins de Melbourne » auprès de MAPAQ et Revenu Québec;

Attendu que Madame Ducharme a procédé à la plantation de vignes à l'été 2018 et prévoit développer une bleuetière et autres fruits de culture pour accueillir des clients pour l'autocueillette;

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la LPTAA, la recommandation de la Municipalité doit être motivée, tout en respectant les critères visés à l'article 62, et elle doit aussi indiquer que la demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage de la Municipalité;

Attendu que l'emplacement résidentiel a été choisi pour préserver la totalité du champ cultivable ainsi que le boisé le plus mature du lot;

Attendu qu'une résidence sur une partie du lot 3 511 023 ne serait pas une menace au développement des activités agricoles ni aux différentes possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

Attendu que la demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Raymond Fortier et résolu à la majorité

Que la Municipalité appuie la demande de Madame Mélissa Ducharme à obtenir, de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), une autorisation pour construire une résidence sur le lot 3 511 023 afin d'habiter sur les lieux pour permettre le développement de son entreprise agricole;

Que la Municipalité informe la CPTAQ que la demande est conforme à la réglementation municipale;

Que la Municipalité recommande à la CPTAQ d'autoriser la présente demande.

Whereas Ms. Mélissa Ducharme tabled a request to be made to the CPTAQ for authorization to build a residence on lot 3 511 023 in order to live on the premises to allow the development of her agricultural business; whereas Ms. Ducharme has registered her business, « Les Jardins de Melbourne » with MAPAQ and Revenu Québec; whereas during the summer of 2018 vines have been planted and that blueberries and other fruits are to be planted to welcome customers for self-picking; whereas having a residence on a part of lot 3 511 023 would not be a threat to the development of agricultural activities nor to the different possibilities of agricultural use of neighboring lots; whereas, in accordance with the provisions of the *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, the Township of Melbourne must give a recommendation;

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Fortier it is resolved by the majority that the Municipality supports the request of Ms. Mélissa Ducharme to obtain, from the *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)*, an authorization to build a residence on lot 3 511 023 in order to live on the premises to allow the development of her farm business; that the Municipality inform the CPTAQ that the request complies with municipal regulations; that the Municipality recommends to the CPTAQ to authorize this request.

CPTAQ dossier du mois : 2018-10-09 La correspondance relative aux dossiers du mois (0649-11-1274) a été déposée et expliquée par l'inspecteur municipal. / Correspondence relating to the monthly files was tabled and explained by the municipal inspector.

Correspondances : 2018-10-09 La liste de la correspondance, reçue pour la période du 5 septembre 2018 au 9 octobre 2018, a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

The list of the correspondence received for the period from September 5th, 2018 till October 9th, 2018 was given to every member of Council. The items from the correspondence being subject to a resolution will be filed in the archives.

État comparatif au 30 septembre 2018 : 2018-10-09, Le Conseil prend connaissance des états comparatifs des activités de fonctionnement pour la période de neuf (9) mois se terminant le 30 septembre 2018, déposé par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

Council acknowledges the comparative statements of operating activities for the nine (9) months period ending September 30th, 2018, as tabled by the director general/secretary-treasurer.

Règlement 2018-11, relatif au « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux » : 2018-10-09, 8 **ATTENDU QUE**, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie énonçant les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;

ATTENDU QUE la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 4 septembre 2018;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et le dépôt d'un projet de règlement en date du 4 septembre 2018;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 5 septembre 2018 ;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1) ont été respectées;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu d'adopter par résolution le règlement numéro 2018-11 suivant :

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Objet

Le présent règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles devant guider la conduite des employés.

Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité du Canton de Melbourne, joint en annexe A est adopté.

Article 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le maire reçoit l'attestation de la directrice générale/secrétaire-trésorière].

Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'employé.

Article 5 Abrogation

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le Code.

Article 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

James Johnston,
Maire

Cindy Jones,
Directrice générale/secrétaire-
trésorière

Fait et adopté par le Conseil de la municipalité du Canton de Melbourne ce 9 octobre 2018.

The above by-law was adopted on a motion proposed by councillor Langeveld and seconded by councillor Miller.

Therrien Couture s.e.n.c.r.l. : 2018-10-09, 9 **Attendu que** le cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l. a présenté à la Municipalité du Canton de Melbourne une offre de services professionnels pour l'année 2019;

Attendu que cette offre répond aux besoins de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Simon Langeveld et résolu à l'unanimité que la Municipalité du Canton de Melbourne accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l. pour l'année 2019.

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Langeveld, it is resolved that council authorizes the representatives of the municipality to employ, as necessary, the services of the lawyers firm Therrien Couture s.e.n.c.r.l. for the period from January 1st, 2019 to December 31st, 2019, under the terms of the service offer dated September 14th, 2018.

Assurance des cyberrisques : 2018-10-09 Le conseil ne donne pas suite à ce point. / Council does not proceed with this point.

Conversion du réseau d'éclairage public au DEL : 2018-10-09, 10 **Attendu que** la compagnie Énergère a préparé une analyse d'opportunité, sans frais et sans engagement, concernant la conversion au DEL des luminaires de rue;

Attendu que cette conversion s'inscrit dans une démarche de saine gestion énergétique;

Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise la compagnie Énergère à réaliser une étude de faisabilité.

Whereas Énergère has prepared a no-cost, no-obligation opportunity analysis for the LED conversion of street lighting; whereas this conversion is part of a process of energy management;

It is moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Garrett, and resolved unanimously that the Council authorize Énergère to carry out a feasibility study.

Adhésion à l'achat regroupé découlant de l'appel d'offres relatif à la fourniture de luminaires de rues au DEL avec services professionnels : 2018-10-09, 11 **Considérant que** l'article 14.7.1 du *Code municipal* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

Considérant que la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

Considérant que, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« **Appel d'offres** ») au bénéfice des municipalités;

Considérant qu'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjudger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « **Contrat** »);

Considérant que pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Municipalité du Canton de Melbourne doit conclure une entente avec la FQM ;

Considérant que la Municipalité du Canton de Melbourne souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère :

Considérant que la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité du Canton de Melbourne pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité du Canton de Melbourne participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère ;

QUE Monsieur James Johnston, maire et Madame Cindy Jones, directrice générale, soient autorisés à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat ;

QUE Madame Cindy Jones, directrice générale, soit autorisée à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité du Canton de Melbourne, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres ;

QUE la directrice générale ou toute personne qu'elle désigne soit autorisée à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

Whereas the Township of Melbourne wishes to benefit from the consolidated purchase resulting from the call for tenders for the supply of LED street lighting with professional services;

It is moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Garrett and resolved unanimously that the Township of Melbourne participates in the call for tenders issued by the FQM and benefits from the terms and conditions arising from the contract and, for this purpose, adheres to it; that James Johnston, mayor, and Cindy Jones, director general, be authorized to sign an agreement with the FQM allowing it to adhere to the contract; that Cindy Jones, director general, be authorized to request, on behalf of the Township of Melbourne, the opportunity analysis and, if applicable, the

feasibility analysis provided for in the call of offers; that the director general or any other person designated be authorized to transmit any document or carry out any formality arising from the agreement to be signed with the FQM, the call for tenders or the contract.

Infotech - achat du compte de taxes bilingues : 2018-10-09, 12 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise l'achat de 1 000 comptes de taxes bilingues.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Enright, it is resolved to authorize the purchase of 1 000 bilingual tax bills.

Résolution respectant les modalités du guide au programme TECQ 2014-2018 : 2018-10-09, 13 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide, s'appliquant à elle pour recevoir la contribution gouvernementale, confirmée par une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Lois Miller, et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide s'appliquant à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, au décès de celle-ci, aux dommages causés à des biens ou à la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation des travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale, confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

Que la Municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera portée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Whereas the Township of Melbourne has acknowledged the guide concerning the methods of the governmental contribution within the framework of the gasoline excise grant (TECQ 2014-2018); whereas the municipality has to respect the terms of this guide to receive the funding available and confirmed in a letter from the *ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*;

It is proposed by councillor Morrison, seconded by councillor Miller, and resolved unanimously that the municipality makes a commitment to respect the modalities of the guide which apply; that the Municipality confirms with the present resolution that the attached programming contains true realized costs.

Publicités/dons : 2018-10-09, 14 Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise la dépense suivante en dons aux organismes à but non lucratif et en publicités:

| | |
|---------------------------|---------------------------|
| Centre d'Art de Richmond | 1 000 \$ |
| Les Fleurons du Québec | 160 \$ + taxes (1 billet) |
| RAVIR | 450 \$ |
| Carrefour Jeunesse Emploi | 500 \$ |

Moved by councillor Langeveld seconded by councillor Morrison, it is resolved that Council authorizes the above expenditures for advertising and donations to non-profit organizations.

Service de collecte des pellicules d'enrobage : 2018-10-09, 15 **Attendu que** sur le territoire de la municipalité du Canton de Melbourne, on retrouve des entreprises agricoles qui génèrent des pellicules de plastique d'enrobage;

Attendu que la mesure 45 du PGMR de la MRC du Val-Saint-François prévoit « d'évaluer la possibilité de mettre en place une collecte de plastiques agricoles auprès des agriculteurs de la MRC »;

Attendu que la MRC a étudié plusieurs scénarios de collectes de pellicule de plastique d'enrobage mis en place dans différentes municipalités et MRC du Québec;

Attendu qu'à la suite de l'étude des scénarios, la MRC suggère de procéder en deux phases :

- dans un premier temps, mettre en place une collecte par sac, dans laquelle les agriculteurs déposent leurs pellicules de plastique d'enrobage dans des sacs de plastique, qui sont ensuite récupérés une fois par mois et acheminés sans frais à la Régie de récupération de l'Estrie (Récupestrie);
- dans un deuxième temps, offrir aux agriculteurs produisant un volume de pellicules plus important ou ayant des besoins spécifiques, une collecte par conteneur, qui serait effectuée une fois par mois;

Attendu qu'en vertu de l'article 3.1.3 de l'Entente intermunicipale en matière de gestion de la collecte sélective, la municipalité du Canton de Melbourne a délégué à la MRC le pouvoir de conclure toute entente en vertu de laquelle un tiers fournira à une municipalité locale donnée, à quelques municipalités locales ou à l'ensemble de celles-ci, un service de collecte et transport des matières recyclables jusqu'à un établissement de récupération et de conditionnement de matières recyclables;

Attendu que par pellicules de plastique d'enrobage, on entend notamment les pellicules d'enrobage de balles de foin et les pellicules de plastique recouvrant les silos fosses, lesquels sont constitués de polyéthylène de basse densité (PEBD);

Attendu que le projet a été présenté au conseil consultatif agricole de la MRC et qu'il a reçu l'appui de ce dernier;

Attendu que la MRC évalue le coût avant compensation de la collecte par entreprise à entre 200 \$ et 250 \$ annuellement;

Attendu que la MRC évaluera le pourcentage de compensation à appliquer à ce coût afin de réduire la quote-part à un coût net estimé entre

150 \$ et 200 \$ par entreprise pour les années 2019 et 2020, avec comme objectif de stabiliser le coût de la quote-part pour 2021;

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Raymond Fortier et résolu,

Que la municipalité du Canton de Melbourne demande à la MRC de l'inclure dans le service de collecte des pellicules de plastique d'enrobage qui sera mis en place auprès des entreprises agricoles de son territoire;

Que la municipalité du Canton de Melbourne transmette à la MRC la liste d'entreprises agricoles à desservir sur leur territoire;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC.

Whereas the MRC du Val-Saint-François wishes to start a service to collect the agricultural plastics on its territory; whereas the municipalities wishing to participate in the service must advise the MRC du Val-Saint-François of its intention;

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Fortier and resolved unanimously that the Township of Melbourne ask the MRC du Val-Saint-François to include it in the collection service for agricultural plastic wrap that will be set up with agricultural producers on its territory; that the Township of Melbourne transmit to the MRC the list of agricultural producers to be served on their territory; that a copy of this resolution be sent to the MRC.

Budget SSIRR 2019 : 2018-10-09, 16 **Attendu que** le Service de Sécurité d'Incendie de la région de Richmond a adopté un budget de 470 408\$ pour l'année 2019;

Attendu que la quote-part du Canton de Melbourne s'élève au montant de 100 624 \$;

Attendu que les quatre municipalités membres du Service de Sécurité d'Incendie doivent approuver le budget de la Régie d'incendie;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Simon Langeveld et résolu à l'unanimité, que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne approuve le budget de 470 408 \$ (incluant une quote-part de 100 624 \$ pour Canton de Melbourne) adopté par le Service de Sécurité d'Incendie pour l'année 2019.

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Langeveld, it is resolved to approve the budget adopted by the SSIRR for the year 2019; a total budget of 470 408 \$, of which Melbourne's share is 100 624\$.

Sécurité civile – demande d'aide financière – volet 1 : 2018-10-09, 17 **Attendu que** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Attendu que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Attendu que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Daniel Enright et résolu à l'unanimité

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 3 823 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 4 723 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

Que la municipalité autorise Madame Cindy Jones, directrice générale/secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exactes.

Whereas the municipality wishes to apply to Part 1 of the financial assistance program offered by the *Agence municipale 9-1-1 du Québec* in order to support the actions of disaster preparedness, including priority measures to meet new regulations;

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Enright and unanimously resolved that the municipality submit an application for financial assistance to the *Agence municipale 9-1-1 du Québec* in the amount of \$ 3 823, under Part 1 of the financial aid program and undertakes to respect the conditions, to carry out the actions described in the form attached to this resolution as an integral part of it, totaling \$ 4,723, and confirming that the municipality's contribution will be worth at least \$ 900; that the municipality authorize Cindy Jones, director general / secretary-treasurer to sign for and on behalf of the municipality the application form for financial assistance and certify that the information it contains is accurate.

Factures : 2018-10-09, 18 **Attendu que** la directrice générale/secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 217 278,59 \$) et des chèques émis (montant : 16 589,61 \$) à chacun des membres du Conseil;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Simon Langeveld que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du Conseil soient acceptées et/ou payées.

Whereas the director general/secretary-treasurer gave a copy of the list of the accounts to be paid (217 278,59\$) and the payments issued (16 589,61\$) to each Council member;

It is proposed by councillor Enright, seconded by councillor Langeveld that the accounts to be paid and cheques issued, according to lists given to each council member are accepted and/or paid.

Varia : 2018-10-09 Le conseiller Daniel Enright a expliqué aux autres membres du conseil les plaintes qu'il avait reçues concernant l'état du chemin Coddington. / Councillor Enright explained to the other members of council the complaints he had received regarding the state of Coddington Road.

Le conseiller Daniel Enright a mentionné aux autres membres du conseil l'étude Internet haute vitesse réalisée par la MRC du Val-Saint-François. / Councillor Enright told the other council members about the high-speed Internet study completed by the MRC du Val-Saint-François.

Levée de la séance : 2018-10-09, 19 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par le conseiller Jeff Garrett que la séance soit levée à 22 h. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 5 novembre 2018.

All the subjects on the agenda having been the object of discussions and resolutions, where necessary, it is proposed by councillor Garrett that this

meeting be closed at 10:00 p.m. The next regular council meeting will be held on Monday November 5th, 2018.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale/secrétaire-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, James Johnston, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 10e jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix-huit.

James Johnston
Maire